



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Poitou-Charentes

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Version	2017.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	28/06/2018

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP054
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Poitou-Charentes
Période de programmation	2014 - 2020
Version	4.2
Numéro de la décision	C(2017)2924
Date de la décision	27/04/2017
Autorité de gestion	Région Nouvelle-Aquitaine
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	32
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	33
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	33
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	36
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	37
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	37
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	37
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	38
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	40
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	41
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	41
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	42
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	43
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	43
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	44
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	46
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	46
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	46
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	47
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	47

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	51
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	52
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	53
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	54
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	56
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	57
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	58
Annexe II	59
Documents	69

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,01	0,31	3,27
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					33,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					4 820,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	3,47	66,40	2,09	39,99	5,23
		2014-2016	0,49	9,38	0,49	9,38	
		2014-2015	1,98	37,89	0,31	5,93	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	243 289,61	5,64	57 869,22	1,34	4 312 500,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698 413,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	20 816 495,38	50,44	12 906 967,42	31,27	41 269 841,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	21 059 784,99	36,14	12 964 836,64	22,25	58 280 754,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	4,99	120,95	1,94	47,02	4,13
		2014-2016	1,09	26,42	1,09	26,42	
		2014-2015	1,34	32,48	0,66	16,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	10 548 106,84	26,04	6 213 848,55	15,34	40 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	10 548 106,84	26,04	6 213 848,55	15,34	40 500 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017	0,19	8,06	0,01	0,42	2,36
		2014-2016	0,04	1,70	0,11	4,67	
		2014-2015	0,06	2,55	0,03	1,27	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	69 340,75	14,56	7 899,71	1,66	476 190,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 416 266,49	44,61	567 819,18	17,89	3 174 603,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	2 437 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 485 607,24	24,40	575 718,89	9,46	6 088 293,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	79 365,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	79 365,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017			0,01	44,70	0,02
		2014-2016					
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2017					0,02
		2014-2016					
		2014-2015			0,01	44,70	
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017			0,45	94,12	0,48
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017			3,17	74,95	4,23
		2014-2016			0,13	3,07	
		2014-2015			0,13	3,07	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			9,58	109,20	8,77
		2014-2016			3,00	34,20	
		2014-2015			3,00	34,20	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 972 090,88	70,97	2 509 555,13	35,82	7 006 349,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 101 229,12	20,23	736 151,85	4,80	15 333 333,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	16 522,63	1,78	19 121,99	2,06	926 984,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	86 279 629,00	50,36	23 014 718,09	13,43	171 311 761,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	33 720 135,41	68,35	7 484 408,25	15,17	49 333 333,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	13 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	76 339 341,92	57,92	76 339 341,92	57,92	131 807 241,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	204 428 948,96	54,41	110 103 297,23	29,30	375 732 334,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2017					5,39
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 696 974,73	2,79	273 333,18	0,45	60 793 651,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 696 974,73	2,79	273 333,18	0,45	60 793 651,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2017	581 372,37	29,30	218 714,06	11,02	1 984 127,00
		2014-2016	198 944,06	10,03	198 944,06	10,03	
		2014-2015	270 467,66	13,63			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	394 278,91	49,68	115 477,99	14,55	793 651,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	562 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	394 278,91	29,07	115 477,99	8,52	1 356 151,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2017			0,01	2,62	0,38
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	294 301,34	22,18	78 121,55	5,89	1 326 984,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	294 301,34	22,18	78 121,55	5,89	1 326 984,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2017					135,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	645 763,49	10,17	384 740,40	6,06	6 349 206,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	310 245,32	6,30	191 673,18	3,90	4 920 635,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 587 302,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	956 008,81	7,44	576 413,58	4,48	12 857 143,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					100,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					4,49
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			64,29	190,77	33,70
		2014-2016			64,29	190,77	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	20 476 190,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 448 361,73	3,76	9 998,63	0,03	38 475 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 448 361,73	2,46	9 998,63	0,02	58 951 190,00

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2017					0,61
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698 413,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698 413,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Éléments introductifs

L'année 2017 est la quatrième année de la programmation 2014-2020 représentant la moitié de la période. Les difficultés de lancement de cette période liées notamment à l'adoption tardive des programmes ou encore aux problématiques d'instrumentation informatique des dispositifs ont largement retardé les premières réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) Poitou-Charentes.

Le rapport de mise en œuvre (RAMO) portant sur l'année 2016 comprenait une partie consacrée à l'évaluation intermédiaire du programme. Ce RAMO a permis d'esquisser des premiers éléments de perspectives sur l'impact du FEADER en Poitou-Charentes grâce notamment aux données liées à la programmation des dossiers. Ces impacts devront être confirmés et complétés lors du prochain RAMO renforcé prévu sur l'année 2018.

Pour autant, le présent rapport est le premier permettant de constater un certain nombre d'avancées dans la mise en œuvre effective des dispositifs. En effet, les modifications de programme de fin d'année 2016 dans le cadre de la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont contribué à la simplification des dispositifs et à l'accélération de leur mise en œuvre.

Ce constat est particulièrement notable sur les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers. Les dispositifs LEADER et de développement rural, plus complexes dans leur mise en œuvre et lancés tardivement accusent quant à eux un retard important qui sera à résorber en partie en 2018 et courant 2019.

Enfin, la modification stratégique de fin d'année 2017, préparée durant toute l'année avec le partenariat et les services de la Commission européenne, a elle aussi contribué à la simplification du PDR Poitou-Charentes. L'autorité de gestion a fait le choix de fermer plusieurs dispositifs dans le cadre du PDR. Ce choix s'est orienté sur des dispositifs représentant un nombre réduit de dossiers et à plus faibles enjeux financiers. Ils ont, pour autant, continué d'exister à travers d'autres sources de financement de la Région ou d'autres financeurs, car répondant à des besoins réels au niveau du territoire du programme. Cette décision a notamment permis de concentrer les capacités administratives de la Région et des services instructeurs délégués sur un nombre restreint de dispositifs dans le but d'accélérer la mise en œuvre et notamment les paiements aux bénéficiaires finaux.

Précisions sur les données quantitatives présentées dans le rapport de mise en œuvre portant sur l'année 2017 :

L'autorité de gestion souhaite attirer l'attention de la Commission sur plusieurs éléments :

1. Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'autorité de gestion a souhaité utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement dans le RAMO 2017. Ainsi, la comparaison des données de ce RAMO avec les précédents RAMO qui intégraient uniquement les dossiers soldés, doit se faire en tenant compte de cette nouvelle méthode.
2. La disponibilité des données liées aux indicateurs RAMO dans les logiciels de gestion OSIRIS et ISIS est toujours incomplète notamment sur les dossiers 2014, 2015 et 2016 qui constituent le panel

majoritaire de ce rapport. Aussi, cela a nécessité un important travail de reconstitution manuelle des données pour un nombre significatif de dossiers. Ce travail a pu générer quelques erreurs sans toutefois entâcher la fiabilité des données constitutives du présent RAMO.

3. Les données quantitatives (programmation, engagement, paiement) fournies dans cette section s'arrêtent au 31/12/2017. Elles peuvent parfois être complétées par des données 2018 lorsque ces compléments permettent d'apporter quelques explications complémentaires sur les retards de mise en œuvre.

Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015, 2016 et 2017

Malgré les retards de la programmation 2014-2020, la mise en œuvre des dispositifs du PDR Poitou-Charentes a continué de manière progressive sur le territoire et permis :

- l'engagement d'une dépense publique totale pour l'ensemble du PDRPC de 242,31 M€ pour la période 2014-2016 répartie comme suit au sein des priorités et domaines prioritaires :
 - 13,04 % sur la priorité 2 dont 8,69 % sur le domaine prioritaire 2A et 4,35 % sur le domaine prioritaire 2B ;
 - 0,61 % sur la priorité 3 entièrement sur le domaine prioritaire 3A ;
 - 84,37 % sur la priorité 4 ;
 - 0,98 % sur la priorité 5 dont 0,70 % sur le domaine prioritaire 5A, 0,16 % sur le domaine prioritaire 5C et 0,12 % sur le domaine prioritaire 5E ;
 - 1,00 % sur priorité 6 dont 0,40 % sur le domaine prioritaire 6A et 0,60 % sur le domaine prioritaire 6B ;
- le paiement d'une dépense publique totale pour l'ensemble du PDR Poitou-Charentes de 120,17 M€ répartie comme suit au sein des domaines prioritaires et des mesures :
 - 21 % sur la priorité 2 dont 10,79 % sur le domaine prioritaire 2A et 10,22 % sur le domaine prioritaire 2B,
 - 0,48 % sur la priorité 3 entièrement sur le domaine prioritaire 3A
 - 77,48 % sur la priorité 4 ;
 - 0,39 % sur la priorité 5 dont 0,23 % sur le domaine prioritaire 5A, 0,10% sur le 5C et 0,07 % sur le 5E ;
 - 0,65 % sur la priorité 6 dont 0,64% sur le domaine prioritaire 6A et 0,01% sur le 6B.

En annexe de ce rapport un tableau détaille les dispositifs d'aide déjà lancés par année et par domaine prioritaire.

1. Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales (au 01/06/2017)

Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales

Cette priorité concerne la mesure 1 (soit 2 TO : 1.1.1 ; 1.2.1 ; 1.2.2) activée dans le cadre des domaines prioritaires 1A et 1C ainsi que la mesure 16 (soit 3 TO : 16.1.1 ; 16.4.1 et 16.7.1) activée dans le cadre des domaines prioritaires 1A et 1B.

Pour la mesure 1, les TO 1.2.1 et 1.2.2 - Projets de démonstration et actions d'information ont été lancés en 2015. Aucune mise en oeuvre de l'opération 1.1.1 (TO fermé en 2017).

Le type d'opération 1.2 a été modifié fin 2016 de façon à harmoniser ce dispositif à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, la Région est le seul cofinanceur de ce type d'opération. Les deux TO du PDR Poitou-Charentes ont été fusionnés dans un seul dispositif couvrant à la fois les actions d'information et les activités de démonstration.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé début 2017 sur les 3 PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cependant, étant donné les retards pris sur les années 2015 et 2016 et la complexité réglementaire de ce dispositif (dépenses de personnel nécessitant un certain nombre de vérifications de pièces, marchés publics), l'autorité de gestion a souhaité fermer cet appel à projets. Une partie des projets déposés ont tout de même été accompagnés sur des crédits Région exclusivement (50 dossiers sur 128 déposés). Les services de la Région ont travaillé durant l'année 2017 à l'élaboration de l'AAP 2018 et à la sécurisation des procédures sur le dispositif 1.2.

Au total fin 2017, pour le type d'opération 1.2.1, 10 dossiers sont programmés pour un montant total de FEADER de 189 679,39 € soit 32 % de la maquette, 5 dossiers ont été engagés pour 68 250,57 € de FEADER et aucun paiement n'a eu lieu. Pour le type d'opération 1.2.2, 26 dossiers sont programmés pour un montant total de FEADER 323 387,84 € soit 43 % de la maquette, 17 dossiers ont été engagés pour 175 039,04 € de FEADER et aucun paiement n'a eu lieu.

La mesure 16 n'a pas été mise en œuvre sur la période 2014-2017. Aucune donnée de programmation, d'engagement ou de paiement ne sont donc disponibles sur cette mesure.

Les raisons de la non ouverture de la mesure Coopération sont multiples :

- nécessité de s'approprier la méthode proposée par la Commission pour ce nouveau dispositif de coopération,
- complexité de traitement des dossiers rassemblant des partenaires de différentes Régions administratives limitrophes,
- articulation entre le TO 16.1 et les autres TO de la mesure 16.

La modification du PDR effectuée en décembre 2016 nous a permis de lever ces freins et de travailler sur l'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Partenariat Européen pour l'innovation (PEI) (TO 16.1 fléché sur DP 2A) lancé début janvier 2018. Cet appel à manifestation d'intérêts avait notamment pour objectif de faire émerger des projets de coopération entre différentes structures et de mieux connaître les besoins du territoire afin de calibrer efficacement le futur appel à projets. L'appel à projets a été lancé en juin 2018 pour une clôture des candidatures à la fin de l'été 2018.

Pour l'instant, le dispositif de coopération en faveur des circuits courts (TO 16.4 fléché sur DP 3A) n'a pas été ouvert en Nouvelle-Aquitaine. L'autorité de gestion a choisi de lancer un appel à projets hors FEADER en avril 2018 pour permettre de financer les projets sur cette thématique dans des délais plus restreints. Un appel à projets dans le cadre du FEADER pourra éventuellement être lancé d'ici la fin de la programmation.

L'opération 16.7 sur la forêt a été fusionnée avec l'opération 16.1 dans une unique opération PEI au titre de laquelle les bénéficiaires du secteur forestier sont éligibles.

Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances

dans le domaine de l'environnement

Cf. éléments ci-dessus (1A) pour la mesure 16 non lancée.

1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité concerne les mesures 1 et 4 soit 4 TO : 1.2.1 ; 1.2.2 ; 4.1.1 ; 4.1.2, 4.1.4 dans le cadre du domaine prioritaire 2A et les TO 6.1.1, 6.1.2 dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

La modification stratégique de décembre 2017 a permis à l'autorité de gestion de fermer plusieurs dispositifs :

- 1.1.1 Formation
- 2.1.1 Conseils
- 4.1.2 Investissements pour les cultures spécialisées : fermé dans le cadre de la modification stratégique 2017 mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés en 2014 et 2015
- 6.1.2 Prêts bonifiés : fermé dans le cadre de la modification du cadre national mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés depuis la période de transition.

Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

5 TO lancés :

TO 1.2.1 - Activités de démonstrations

Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)

TO 1.2.2 - Activités d'information

Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)

Ces deux TO sont maintenant fusionnés dans un seul et même TO harmonisé au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et couvrant les activités de démonstration et d'information.

TO 4.1.1 - Investissements pour la modernisation des élevages :

Le TO 411 sur le territoire du PDR Poitou-Charentes est consacré depuis 2014 au "Plan de modernisation des Elevages". Les CUMA étaient précédemment éligibles à ce TO mais l'harmonisation des dispositifs dans le cadre de la fusion des Régions a consisté à créer un dispositif spécifique pour les investissements collectifs portés par les CUMA.

L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage grâce à la modernisation des bâtiments et des équipements, la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire, l'amélioration des conditions de travail des exploitants, le bien-être des

animaux, les conditions d'hygiène et la gestion des effluents.

Les appels à projets 2017 ont été ouverts de mars à décembre 2017 sur 4 périodes de dépôts via deux appels à projets distincts : un sur la filière avicole (prise en compte de la crise de l'influenza aviaire) et un sur la filière hors avicole.

Les différents outils Osiris, pour les dispositifs des années 2014 à 2017, sont aujourd'hui en production. Les paiements peuvent être réalisés et les retards des années 2015 et 2016 sont rattrapés progressivement par les services instructeurs. A noter que les projets d'élevage sont la plupart du temps réalisés sur plusieurs années (projets longs en termes de réalisation des investissements) ce qui explique aussi la différence entre les montants engagés et payés.

Sur le nouveau dispositif harmonisé 2017 à l'échelle Nouvelle-Aquitaine "Plan de modernisation des Elevages", le nombre de projets déposés est de 195 dont 170 engagés pour un montant d'aide publique de 4 215 408,93 €.

- 81 projets concernent des nouveaux installés dont 60 JA.

- 50 projets entrent dans une démarche environnementale pouvant cumuler les critères suivants : Agriculture biologique, certification environnementale, apiculture, GIEE, changement de gestion des effluents.

- Les 3 principales filières sont les projets en Bovin Viande (53), Volaille maigre (48) et Caprin Lait (19).

On peut constater une bonne représentativité des filières au niveau de l'ex-Poitou-Charentes ainsi que des objectifs atteints sur les priorités de structuration, d'accompagnement des Nouveaux installés (48% des projets et 35% pour les JA)

Au total depuis 2014 sur le dispositif 4.1.1, 799 dossiers ont été programmés représentant 12 191 009,72 € de soit 50,63 % de la maquette. Ss 799 dossiers, ont tous été engagés et 483 ont fait l'objet d'un paiement soit 7 157 680,42 € de FEADER.

TO 4.1.2 - Investissements pour les cultures spécialisées

L'opération 4.1.2 fait partie intégrante du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser le développement de productions régionales spécialisées pour permettre le développement de marchés locaux et l'augmentation de la valeur ajoutée. Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014 - 2016, 61 opérations qui ont été programmées pour un montant FEADER de 602 000 €.

Au total depuis 2014 sur ce dispositif, 71 dossiers ont été programmés représentant 656 903,75 € de FEADER soit 32,85 % de la maquette. Sur ses 71 dossiers, 58 ont été engagés représentant 570 509,77 € de FEADER et 30 ont fait l'objet d'un paiement soit 257 529,65 € de FEADER.

Ce TO a été fermé lors de la modification stratégique de 2017.

TO 4.1.4 - Investissements collectifs CUMA

Les CUMA étaient précédemment éligibles au sein du dispositif 4.1.1 du PDR Poitou-Charentes. Lors de la modification de fin d'année 2016 et dans le but d'harmoniser les dispositifs sur les 3 territoires des Régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes, le TO 4.1.4 a été créé.

Les investissements éligibles concernent principalement les matériels ou les investissements collectifs

environnementaux (végétal), les matériels liés à l'élevage et ceux spécifiques aux filières fruits et légumes. Un appel à projets a été ouvert du 27 mars au 31 décembre 2017.

- 45 dossiers ont été déposés et éligibles

- les 3 critères de sélection les plus utilisés ont été les pratiques agro-environnementales, la structuration et l'organisation des CUMA et enfin les Jeunes Agriculteurs ou les Nouveaux Installés.

Une dizaine de dossiers sont encore en finalisation d'instruction. A ce jour 303 808,53€ d'aides publiques ont été engagés pour les dossiers instruits et programmés.

Les logiciels Osiris sont maintenant opérationnels sur les dispositifs avant et après harmonisation ce qui permet de reprendre un bon rythme de paiement.

Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

TO 6.1.1- Dotation jeunes agriculteurs (DJA)

On constate une sensible baisse des demandes de DJA depuis 2015 sur le territoire Poitou-Charentes (de 173 installations en 2015 à 161 en 2017).

Lors du dernier Comité régional sur l'installation et la transmission (CRIT) de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire.

On a pu observer en 2017, une légère baisse du nombre de DJA avec 161 DJA programmés en ICP pour 2 956 380€ FEADER. Toutefois ce nombre demeure inférieur à l'objectif fixé en CRIT qui était de 200 sur Poitou-Charentes. On constate en effet depuis 2015 une baisse globale des installations liée aux difficultés conjoncturelles et aux diverses crises que subit la profession.

Avec la mise en place de la 4ème modulation en mars 2017 "coût de reprise ou de modernisation important" le montant moyen de la DJA a été augmenté pour atteindre 23 000 €. Les bénéficiaires de la DJA demeurent pour 85% des hommes. La forme sociétaire demeure majoritaire et la grande majorité des installations (+90%) se font à titre principal. L'augmentation des installations hors cadre familial se confirme comme la proportion des jeunes agricoles ayant plus de 35 ans et moins de 40 ans.

TO 6.1.2 - Prêts bonifiés

Suite à la suppression des prêts bonifiés (voir éléments 2016), pas d'éléments nouveaux en 2017.

Depuis 2014, sur les dispositifs DJA et prêts bonifiés, 1269 dossiers ont été programmés pour un montant total de 9 934 850,50 € de FEADER soit 33 % de la maquette totale. Sur ces 1269 dossiers, 1269 ont été engagés représentant un montant 9 934 850,50 € de FEADER et 495 payés soit 4 784 629,60 € de FEADER.

1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des

risques dans le secteur de l'agriculture

Cette priorité concerne les mesures 3, 4 et 16 sur le DP 3A soit 5 DTO (3.1.1 ; 3.2.1 ; 4.2.1 ; 16.1.1 ; 16.4.1) et la mesure 5 non activée sur le DP 3B.

Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

3 TO lancés :

TO 3.1.1 - Favoriser les nouvelles participations des agriculteurs aux systèmes de qualité

En 2017, il n'y a pas eu de programmation ni de paiement. La mesure est cloturée depuis le 31 décembre 2017.

Au total depuis le début de la programmation, 43 dossiers ont été programmés pour un montant de FEADER de 18 348 € soit 21% de la maquette. Tous les dossiers ont été engagés et 14 dossiers ont été payés pour un montant de 4 030 € de FEADER.

TO 3.2.1 - Opérations d'information et de promotion des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine

Jusqu'en 2017, cette opération n'avait pas fait l'objet d'une mise en œuvre par l'Autorité de Gestion dans l'attente des travaux de réflexion menés pour une convergence de cette opération au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine et qui s'est traduit par une modification du PDR Poitou-Charentes en ce sens en 2017.

En 2017, l'appel à projet a été ouvert du 1er mars au 14 avril 2017. 4 dossiers ont été déposés : beurre charentes-Poitou (AOC), ovins de Poitou-Charentes (Label Rouge), melon du Haut-Poitou (IGP), bovins de race parthenaise (label rouge). 1 dossier porté par Inter bio Nouvelle-Aquitaine concerne pour partie l'ex Poitou-charentes (20 %)

L'outil Osiris est disponible depuis le mois de février 2018, les dossiers sont en cours de saisie dans OSIRIS.

Au total depuis le début de la programmation, 5 dossiers ont été programmés pour un montant total de 166 085 € de FEADER soit 83% de la maquette dont 1 dossier engagé représentant 26 460 € de FEADER et 1 dossier payé soit 15 868 € de FEADER.

TO 4.2.1 - Investissements pour la transformation et la commercialisation des produits par les agriculteurs

L'opération 4.2.1 fait partie intégrante du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser le développement de la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles, tous secteurs de production confondus, par la transformation des produits agricoles, en vue d'une commercialisation en circuits courts ou de proximité. L'opération vise à soutenir les investissements pour la rénovation et la création d'ateliers de transformation à la ferme et de commercialisation en points de vente individuels ou collectifs au sein de l'exploitation agricole ou en dehors.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 114 opérations qui ont été programmées pour un montant

total de FEADER de 1 062 454 € soit 53% de la maquette dont 108 dossiers engagés représentant 1 005 525 € de FEADER et 43 dossiers payés pour un montant FEADER de 321 900 €.

2 TO non lancés :

TO 16.1.1 et TO 16.4.

CF éléments en DP 1A

Domaine prioritaire 3B - Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

TO 5.2.1 - Réparation des dommages sur les terres agricoles et reconstitution du potentiel de production

Cette mesure est composée d'une seule opération qui doit permettre de soutenir les actions de restauration de toute nature des terres agricoles et du potentiel de production. Elle sera mobilisée de manière principale pour répondre aux événements exceptionnels, dans le contexte du réchauffement climatique, à la restauration du potentiel de production agricole. Elle n'a pas été activée sur la période 2014-2017.

1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Cette priorité concerne les mesures 4, 7, 8, 10, 11, 12 et 13 soit 9 TO sur le domaine prioritaire 4A (4.4.1 ; 7.1.1 ; 7.6.1 ; 7.6.2 ; 7.6.3 ; 7.6.5, M10, M12, M13), 3 TO sur le domaine prioritaire 4B (4.1.3, 11.1.1 ; 11.2.2) et 2 TO sur le domaine prioritaire 4C (8.2.1 ; 8.5.1).

TO 4.1.3 - Investissements pour la réduction des pollutions

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 629 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 2 166 090 € soit 116,39 % de la maquette dont 554 dossiers engagés représentant 2 131 196,57 € de FEADER et 278 dossiers payés pour un montant FEADER de 1 213 075,53 €.

TO 4.1.3 H -Plan végétal environnement-

44 dossiers ont été programmés sur cette opération depuis le début de la programmation pour 0 € de FEADER (opération ouverte financé exclusivement en top-up depuis 2017).

TO 4.4.1 - Investissements pour la mise en place ou la restauration d'infrastructures agroécologiques

L'opération 441 de la mesure 4 fait partie du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCEA). Dans le cadre de l'harmonisation des interventions suite à la fusion des ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, la Région Nouvelle-Aquitaine a été amenée, pour des raisons de simplification et de rapidité d'instruction et de paiement à l'activité en dehors du PDR. Un appel à projet a été lancé en 2017, et un autre est actuellement en cours.

Ainsi sur ce TO, depuis 2014, ce sont 9 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 38 203 € soit 4,78% de la maquette dont 3 dossiers engagés représentant 15 625 € de FEADER. Il n'y a eu aucun paiement.

TO 7.1.1 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'élaboration et à la révision des DOCOB des sites Natura 2000.

Elle n'a pas été programmée en 2017 (pas de dépôt de dossiers sur recommandation de la DREAL). Cette mesure ne constitue pas une priorité par rapport à l'animation et aux contrats, dans la mesure où l'intégralité des documents d'objectif de la région sont approuvés. Néanmoins, plusieurs collectivités qui portent actuellement l'animation de sites Natura 2000 attendent le feu vert des services de l'État pour s'engager dans ces démarches de révision. Ce feu vert pourra être donné une fois l'outil disponible.

TO 7.6.1 - Animation NATURA 2000

Il s'agit d'une mesure du Cadre National. Le dispositif vise la préservation et la valorisation des sites Natura 2000 et plus spécifiquement le soutien à l'animation des plans de gestion de sites Natura 2000 (proposés ou désignés). Le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site Natura 2000 est élaboré localement sous l'égide d'un comité de pilotage (COPIL) rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site. L'animation du Docob a pour but de contribuer à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000.

La programmation s'est poursuivie en 2017 sur cette aide : 20 projets ont été programmés pour 269 504,64 € de FEADER.

Au total 38 dossiers ont été programmés pour 1 485 603 euros FEADER (dont 36 engagés) soit 30% de la maquette dont 36 dossiers engagés et 3 paiements pour 20 105,31 € de FEADER.

TO 7.6.2 - Contrats NATURA 2000 ni agricole ni forestier

Il s'agit d'une mesure du Cadre National. Le dispositif vise à financer les actions de conservation ou restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Ce contrat permet de mettre en oeuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site. Il s'agit d'actions liées à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (proposés ou désignés) à vocation non productive mises en place par des acteurs du monde rural, en dehors d'une activité agricole et en dehors des actions forestières productives. Le dispositif finance des contrats Natura 2000 renvoyant à des interventions sur des milieux très divers : zones humides, milieux aquatiques, forêts, landes, friches, côteaux, espaces littoraux...

La poursuite en 2017 de la programmation des contrats Natura 2000 a porté sur 63 projets pour un montant FEADER de 892 230,71 €.

Au total depuis le début de la programmation, 84 dossiers ont été programmés pour 1 368 191 € de FEADER soit 97% de la maquette dont 30 engagés pour un montant de 503 183 € de FEADER. Le paiement de ces aides va pouvoir démarrer en 2018 suite à la livraison de l'outil OSIRIS complet.

TO 7.6.3 - Contrats Natura 2000 en forêt

Il s'agit d'une mesure du cadre national. L'opération vise à financer des investissements visant l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux forestiers dans les sites Natura 2000. L'outil a été rendu disponible en 2018 et permettrait de commencer l'instruction des dossiers qui sont en gestation depuis 2016.

TO 7.6.5 - Animation pour la mise en place des MAEC et le développement de l'Agriculture Biologique

L'opération finance les actions d'animation, d'appui à la contractualisation et de communication nécessaires

pour faire connaître, promouvoir et accompagner les agriculteurs dans le dispositif MAEC. Cette opération permettra aussi plus globalement d'informer les agriculteurs sur les enjeux environnementaux des territoires.

L'opération a été mise en oeuvre en 2016 :

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 74 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 1 019 158,04 € soit 67,94% de la maquette dont 72 dossiers engagés représentant 1 031 035,65 € de FEADER et 40 dossiers payés pour un montant FEADER de 443 670,13 €.

TO 8.2.1 - Mise en place de systèmes agroforestiers

Cette opération correspond au coût de mise en place de systèmes agroforestiers. Seule l'année de transition a été valorisée. Compte tenu des faibles montants d'investissements que représente cette opération, celle-ci sera mise en oeuvre sans financement FEADER.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 4 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 5 168,77 € soit 5,17 % de la maquette dont 4 dossiers engagés représentant 5 168,77 € de FEADER et 3 dossiers payés pour un montant FEADER de 4 349,98 €.

TO 8.5.1 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers

Ce TO n'a pas été lancé pour 2014-2017 compte tenu de la priorisation de l'instrumentation pour d'autres mesures. Un travail d'harmonisation a été conduit en 2017 à l'échelle des 3 ex régions et cette mesure devrait être déployée en 2018.

M10 - Agroenvironnement – climat

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par l'instruction des dossiers PAC premier pilier (plan d'action FEAGA) n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015, 2016 et 2017 sur un calendrier normal... Il faut noter que les demandeurs ont pu dans leur grande majorité bénéficier d'un apport de trésorerie remboursable (ATR) mise en place au niveau national par l'Etat.

En 2017, l'outil ISIS est devenu opérationnel. A ce jour, la quasi-totalité des dossiers MAEC 2015 ont été instruits par les services instructeurs (DDT(M)), ce qui représente pour le PDR plus de 23M €, 6 600 exploitations et 202 000 ha engagés.

L'instruction des dossiers MAEC 2016 a débuté en avril 2018 et l'instruction des dossiers 2017 devra commencer en septembre 2018. L'objectif de l'Etat est de résorber l'ensemble des retards d'instruction et de paiement (y compris 2017) à la fin de l'année 2018.

Au total depuis le début de la période de programmation, 86 279 629 € de dépenses publiques ont été engagées soit presque 59% de la maquette pour les campagnes 2014 et 2015 dont 23 014 718 € de payer soit 6 614 exploitants. La campagne 2015 correspondait à un renouvellement des engagements et devrait donc être la campagne la plus significative en matière d'engagements financiers.

M11 - Agriculture biologique

Comme pour la mesure 10, le retard important des aides du 1er pilier en raison du plan d'action FEAGA a

considérablement ralenti l'instruction des mesures d'agriculture biologique.

En 2017, l'outil ISIS est devenu opérationnel.

A ce jour, la quasi-totalité des dossiers de maintien et de conversion en agriculture biologique de la campagne 2015 ont été instruits par les services instructeurs (DDT(M)), ce qui représente plus de 7,4 M €, 1 400 exploitations et 32 400 ha engagés.

L'instruction des dossiers 2016 a débuté en mai 2018 et la campagne 2017 devrait être instruite en septembre 2018. L'objectif de l'Etat est de résorber l'ensemble des retards d'instruction et de paiement (y compris 2017) à la fin de l'année 2018

Au total depuis le début de la période de programmation, 33 720 135 € de dépenses publiques ont été engagées soit presque 69% de la maquette initiale pour les campagnes 2014 et 2015 dont 7 484 408 € de payer soit 1 470 exploitants aidés. La campagne 2015 correspondait à un renouvellement des engagements et devrait donc être la campagne la plus significative en matière d'engagements financiers

En Poitou-Charentes, nous assistons aujourd'hui à une dynamique de développement de l'Agriculture biologique nettement supérieure aux années passées ce qui explique le taux d'engagement. La modification stratégique de 2017 a permis de réajuster les sections financières en proposant notamment des mouvements de maquette en faveur de l'agriculture biologique. En effet, on observe aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, et au niveau national, une dynamique de développement de l'Agriculture Biologique nettement plus rapide que celle initialement estimée. Les estimations actuelles montrent que ces surfaces auront plus que doublé d'ici à la fin de la programmation. L'Autorité de gestion a donc souhaité renforcer de manière significative l'intervention du FEADER sur cette filière dans le cadre de la mesure 11 des PDR. La fermeture d'un certain nombre de dispositifs au sein des PDR a permis d'alimenter en majeure partie cette mesure.

TO 12.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000

Aucune zone soumise à contrainte environnementale ou équivalent n'a été définie jusqu'à présent sur le territoire du PDR et il n'a par conséquent pas été nécessaire de déployer cette mesure.

TO 13.2 - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes

En dépit des importants retards d'instruction des aides du 1er pilier de la PAC (plan d'action FEAGA), deux années d'ICHN ont pu être payées aux bénéficiaires, avec une augmentation significative du montant de la deuxième année en raison de l'entrée en vigueur de la revalorisation des montants unitaires de ces aides et l'élargissement de la population d'éleveurs éligibles.

Pour la campagne 2017, les retards d'instruction des aides du 1er pilier de la PAC ont été significativement réduits et les aides ICHN ont été payées aux bénéficiaires conformément au calendrier PAC habituel à savoir un acompte versé en décembre 2017 et le paiement en mode solde avec stabilisateur provisoire en février 2018.

La maquette initiale a été calibrée en prenant en compte l'augmentation du montant dès la deuxième année de programmation. De plus la révision du zonage des zones défavorisées simples qui doit entrer en vigueur en 2019 nécessitait une révision de maquette. Celle-ci est intervenue en 2018 dans le cadre du transfert du

1er au 2nd pilier réalisé par l'Etat.

Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Cette priorité concerne la mesure 4 dans le cadre du domaine prioritaire 5A (TO 4.3.1 ;) les mesures 4 et 16 sur le domaine prioritaire 5C (TO 4.3.2, TO 16.7.1), le mesure 8 dans le cadre du domaine prioritaire 5E soit (TO : 8.1.1, 8.3.1 ; 8.4.1).

Domaine Prioritaire 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture

TO 4.3.1 - Investissements d'hydraulique agricole liés à la substitution des prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques.

Depuis 2015, 10 dossiers (dont 5 en 2017 pour 109 708€ FEADER) ont été programmés pour 353 619,73€ soit 70% de la maquette globale. Sur ces 10 dossiers, 7 ont été engagés pour 315 855 € de FEADER et 6 payés pour 149 776 € de FEADER.

Les dossiers ne concernent que des études avant travaux. Aucun dossier de demande de travaux n'a été déposé à ce jour.

Domaine Prioritaire 5C - Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

TO 4.3.2 Investissements pour l'accès aux ressources forestières

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers en Poitou-Charentes. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement de la filière aval afin de satisfaire les besoins en bois des entreprises locales de la transformation. Les investissements ont porté principalement sur la création de pistes et d'aires de stockage.

Depuis le début de la programmation, 20 dossiers ont été programmés pour 316 502 € de FEADER. Tous les dossiers ont été engagés pour un montant FEADER de 316 428 €. Les paiements ont démarré tardivement à cause de retard de livraison de l'outil osiris : 3 dossiers ont été payés pour 72 751€ FEADER.

Il faut noter que cette mesure a fait l'objet en 2017 d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR. Cette mesure est aujourd'hui gérée en appel à projets. Un AAP commun sera lancé en 2018.

TO 16.7 - Partenariats public-privé pour des stratégies locales de développement forestier

Les difficultés d'instrumentation de l'outil OSIRIS a nécessité une identification par l'AG de priorités. Compte tenu de l'enveloppe relativement faible prévue pour ce TO, il a été jugé opportun de fermer ce dispositif lors de la modification stratégique de 2017. Les besoins en animation forestière territoriale pourront être financés par les crédits régionaux.

Les crédits FEADER ainsi dégagés pourraient abonder l'opération 16.1 au titre de laquelle les bénéficiaires du secteur forestier sont éligibles.

Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

TO - 8.1.1 - Création de surfaces boisées

L'opération 811 (création de surfaces boisées) répond à la priorité 5E (Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et la foresterie).

Elle n'a pas été mise en œuvre depuis le début de la programmation et il a finalement été décidé de fermer ce dispositif lors de la modification stratégique de 2017. Activée principalement pour la création de nouvelles peupleraies, un dispositif régional sans FEADER existe pour ce type de plantations, l'activation de la 811 n'a pas été jugé prioritaire.

TO - 8.3.1 - Prévention des dommages causés aux forêts

Aucun appel à projets n'a été lancé en 2017 car il était nécessaire d'actualiser les formulaires de demande de paiement ainsi que les outils Osiris. Un appel à projets a été lancé en janvier 2018.

Au total, 8 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 263 313 € soit 66% de la maquette dont 6 ont été engagés pour 205 082 € et payés pour 78 726 € de FEADER.

TO - 8.4.1 - Restauration des dommages causés aux forêts

Cette opération ne sera mobilisée qu'en cas de dommages causés aux forêts. Aucun dommage dans les forêts de Poitou-Charentes n'a eu lieu sur la période 2014-2017.

1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité concerne les mesures 4, 6 et 8 dans le cadre du domaine prioritaire 6A (TO 4.2.2, TO 6.4.1, TO 6.4.2, TO 6.4.3, TO 8.6.1), les mesures 7 et 19 sur le domaine prioritaire 6B (TO 7.4.1, TO 7.5.1, TO 7.6.4, M19), la mesure 7 dans le cadre du domaine prioritaire 6C soit (TO : 8.1.1, 8.3.1 ; 8.4.1).

Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

TO 4.2.2 - Investissements pour la transformation/commercialisation de produits agricoles dans l'industrie agro-alimentaire

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la réalisation des investissements dans les domaines du stockage/conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du TFUE à l'exclusion des produits de la pêche, par les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire. En 2017, ce sont 9 opérations qui ont été programmées pour un montant FEADER de 961 987 €.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 17 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 1 556 377,83 € soit 38,91% de la maquette dont 2 dossiers engagés représentant 269 204 € de FEADER et 1 dossier payé pour un montant FEADER de 226 636,45 €.

TO 6.4.1 - Investissements pour la création-reprise d'activités non agricoles par des porteurs de projets non agriculteurs

Cette opération a pour objectif de favoriser la création, développement ou la transmission-reprise d'activités non agricoles et non forestières en milieu rural. Elle vise à maintenir un tissu dense d'activités en milieu rural (commerciales, artisanales, etc) par le biais d'une aide à l'investissement lors de la création/ reprise d'entreprises. En 2017, l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet 2016 s'est poursuivie, 3 projets ont été programmés pour 8 435€.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 3 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 12 251,61 € soit 0,77%. Il n'y a eu ni d'engagement ni de paiement sur ce dispositif.

TO 6.4.2 - Investissements dans des projets d'agritourisme et de centres équestres portés par des agriculteurs ou les membres d'un ménage agricole

Ce dispositif soutient les investissements dans des activités équestres ou d'agritourisme portées par des agriculteurs. Cette opération fait partie du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCAE). Ainsi en 2017, ce sont 4 opérations qui ont été programmées pour un montant FEADER de 45 283 €.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 22 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 367 695,64 € soit 36,77% de la maquette dont 15 dossiers engagés représentant 232 383,18 € de FEADER et 7 dossiers payés pour un montant FEADER de 116 744,77 €.

TO 6.4.3 - Investissements pour le développement d'hébergements touristiques par des porteurs de projets non agriculteurs

L'opération vise à développer l'attractivité touristique en zone rurale par la création ou l'amélioration (modernisation, extension et réhabilitation) d'hébergements de petite capacité portés par des opérateurs privés non agricoles. Cette opération n'a pas fait l'objet de programmation en 2016. En 2017, 10 opérations ont été programmées pour un montant FEADER de 101 873€.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 10 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 101 873 € soit 20,37 % de la maquette. Il n'y a eu ni d'engagement ni de paiement sur ce dispositif.

TO 8.6.1 - Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière

Ce TO n'a pas démarré. Il se déploie sur le PDR Poitou-Charentes uniquement par appel à projet. Le type d'opération a été modifié en 2016 afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR.

Il n'y a eu aucune programmation depuis le début du programme. Néanmoins, un appel à projets a été lancé pour la période du 18 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Ce domaine prioritaire concerne les mesures 7 (soit 3 TO : 7.4.1 ; 7.5.1 et 7.6.4) et 19 (TO LEADER : 19.1 ; 19.2 ; 19.3 ; 19.4).

TO 7.4.1 - Développement des services de base pour la population rurale et TO 7.5.1 - Investissements

à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets de maisons de santé, les maisons de services au public, les équipements pour l'enfance et la jeunesse et les commerces de proximité. La mise en place effective de ce TO date de 2016, faute d'outils réglementaires suffisants : sortie du régime cadre notifié correspondant, interprétation de la prise en compte des recettes post-opération, inscription dans le cadre des aides d'état. En 2017, les outils réglementaires et informatiques ont été stabilisés et 43 projets ont été programmés. Des paiements vont pouvoir être effectués en 2018 pour ces projets.

Parallèlement, un appel à projet permettant de mieux cibler les priorités de types de projets au sein de la mesure a été lancé en 2017 pour 3 M€, plus de 50 projets ont été déposés à ce titre, ils seront programmés et instruits en 2018. Le lancement d'un nouvel Appel à projets est prévu au 2ème semestre 2018.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 48 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 5 755 713,62 € soit 54,82 % de la maquette. Il n'y a eu ni d'engagement ni de paiement sur ce dispositif.

TO 7.6.4 - Préservation et réhabilitation du petit patrimoine bâti

Cette mesure permet de soutenir les réhabilitations ou la restauration des éléments bâtis du patrimoine. Les premiers dossiers ont été programmés au fil de l'eau en 2016. Le nombre de dossiers et les montants demandés atteignent le niveau de l'enveloppe prévue.

2 dossiers ont été instruits en 2017 pour 70 101,85€ FEADER selon les dispositions en vigueur sur cette opération.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2017, 3 opérations qui ont été programmées pour un montant total de FEADER de 274 295,36 € soit 68,57 % de la maquette. Il n'y a eu ni d'engagement ni de paiement sur ce dispositif.

M19 - LEADER

En 2014, 19 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire du programme, ont porté une candidature GAL LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de sélection composé d'experts, des services et des élus de la collectivité.

En 2017, la mesure 19 du PDR Poitou-Charentes a fait l'objet de différentes avancées, malgré l'accumulation de retard et de difficultés :

L'ensemble des conventions AG-OP-GAL est signé et un travail de mise à jour de ces conventions par avenant est engagé pour modifier, entre autre, les structures porteuses des GAL suite aux réformes institutionnelles françaises, et les circuits de gestion de la sous-mesure 19.4.

La sous-mesure 19.1 a fait l'objet de 3 engagements juridiques pour un montant total de FEADER de 55 832 €. Les paiements sont en préparation.

La programmation des dossiers financés via les fiches actions des GAL au titre de la sous-mesure 19.2 a été maintenue avec 163 dossiers programmés pour un montant total de FEADER de 3.056.451 € en 2017 pour les 19 GAL du PDR Poitou-Charentes.

L'outil Osiris a été déployé, permettant la signature des premières conventions juridiques d'attribution, pour

13 dossiers engagés, avec un montant total de FEADER de 387 431 €.

Enfin les dossiers d'animation et de gestion des stratégies locales de développement (sous mesure 19.4) ont fait l'objet de 30 dossiers programmés et 12 engagés pour un montant total de 607 552 € de FEADER et de 2 paiements pour 25 105,45 € de FEADER.

L'Autorité de gestion a, par ailleurs, organisé plusieurs temps d'échanges avec les 19 GAL du PDR afin d'assurer un dialogue régulier et de répondre aux difficultés rencontrées localement par les GAL, inhérentes au retard important que connaît la mesure Leader au niveau national.

Domaine prioritaire 6C Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Ce domaine prioritaire concerne uniquement le TO 7.3.1 - Investissements dans les infrastructures de haut débit pour l'accès des espaces ruraux

Cette opération n'a pas été mise en oeuvre en 2017 car le régime d'aide d'Etat SA 37183 sur lequel s'appuie cette opération, n'était pas encore notifié en 2017.

2. Tableaux récapitulatifs des données de programmation - engagements- paiements sur la périodes 2014, 2015,2016 et 2017

Etat d'avancement FEADER- DP 2A :

DP 2A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M1	36	513 067,23 €	22	243 289	0	0
M2	0	0	0	0	00	0
M4	870	12 807 175	831	12 761 519	458	7 415 210
M16	0	0	0	0	0	0

tableau 2A

Etat d'avancement FEADER- DP 2B :

DP 2B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programmés	Nb de dossiers engages	FEADER engagés	Nb de dossiers payés	FEADER payées
M6	1 269	9 934 850	1 269	9 934 850	489	4 784 630

tableau 2B

Etat d'avancement FEADER- DP 3A :

DP 3A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M3	44	186 991	44	44 807	15	19 898
M4	114	1 062 453	108	1 005 526	40	321 900
M16	0	0	0	0	0	0

tableau 3A

Etat d'avancement FEADER- DP 3B :

DP 3B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programmés	Nb de dossiers engages	FEADER engagés	Nb de dossiers payés	FEADER payées
M5	0	0	0	0	0	0

tableau 3B

Etat d'avancement FEADER- P4 :

P4	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M4	682	2 191 335	557	2146 822	224	1 213 076
M7	196	3 872 951	138	2 009 830	43	463 775
M8	4	5 168	4	5168	3	4 350
M10	NC	64 709 722	NC	64 709 722	6 614	16 964 863
M11	NC	25 290 102	NC	25 290 102	1 470	4 979 526
M12	0	0	0	0	0	0
M13	11 238	57 254 506	11 238	57 254 506	11 238	57 254 506

tableau P4

Etat d'avancement FEADER- DP 5A :

DP 5A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M4	10	353 619	7	315 855	6	149 776

tableau 5A

Etat d'avancement FEADER- DP 5 C :

DP 5C	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M4	20	316 502	20	316 429	3	72 751
M16	0	0	0	0	0	0

tableau 5C

Etat d'avancement FEADER- DP 5 E :

DP 5E	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M8	8	263 313	6	205 082	3	78 726

tableau 5E

Etat d'avancement FEADER- DP 6A :

DP 6A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M4	17	1 556 377	2	269 204	1	226 636
M6	27	396 490	15	232 383	7	116 745
M8	0	0	0	0	0	0

tableau 6A

Etat d'avancement FEADER- DP 6B :

DP 6B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M7	56	6 407 521	0	0	0	0
M19	30	1 088 577	28	1 050 817	0	0

tableau 6B

Etat d'avancement FEADER- DP 6C :

DP 6C	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M7	0	0	0	0	0	0

tableau 6C

Légende	
	TO harmonisés Nouvelle-Aquitaine
	TO fermés suite à harmonisation ou modification stratégique
	TO historique

		PDR Poitou-Charentes	Lancement 2014-2017	Lancement 2017	Modification
Investissements dans les zones forestières	4.3.2	Investissements pour l'accès aux ressources forestières	Non	Non	Modification en décembre 2016
	8.1.1	Création de surfaces boisées	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	8.2.1	Mise en place de systèmes agroforestiers	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	8.3.1	Prévention des dommages causés aux forêts	Oui	Non	
	8.4.1	Restauration des dommages causés aux forêts	Oui	Ril de l'eau	
	8.5.1	Résilience des écosystèmes forestiers	Non	Non	Modification 2017
	8.6.1	Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière	Oui	AAP Poitou-Charentes 18/12/2017	Modification en mars 2017
DJA	16.7.1	Partenariats public-privé pour des stratégies locales de développement forestier	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	6.1.1	DJA	Oui	Ril de l'eau	Modification en mars 2017
Aides agricoles et agroalimentaires	6.1.2	Prêts bonifiés	Oui	Non	TO fermé le 9 mars 2017
	1.1.1	Formation professionnelle et acquisition de compétences	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	1.2.1	Activités de démonstration et d'information	Oui	non	Modification en décembre 2016
	2.1.1	Conseil pour le développement technique, économique, environnemental et social des exploitations agricoles	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	3.1.1	Favoriser les nouvelles participations des agriculteurs aux systèmes de qualité	Oui	Ril de l'eau	TO en sommeil
	3.2.1	Opérations d'information et de promotion des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine	Oui	AAP NA 28/02/2017	Modification en décembre 2016
	4.1.1	Investissements pour la modernisation des élevages	Oui	AAP NA 31/08/2017	Modification en décembre 2016
	4.1.2	Investissements pour les cultures spécialisées	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	4.1.4	Investissements matériels collectifs	Oui	AAP NA 27/02/2017	Modification en décembre 2016
	4.1.3	Plan végétal environnement	Oui	AAP NA 15/03/2017	Création en décembre 2016
	4.2.1	Investissements pour la transformation et la commercialisation des produits par les agriculteurs	Oui	AAP NA 31/08/2017	
Aides agricoles et agroalimentaires	4.2.2	Investissements pour la transformation/commercialisation de produits agricoles dans l'industrie agro-alimentaire	Oui	AAP Poitou-Charentes 10/07/2017	Modification en mars 2017
	4.3.1	Investissements d'hydraulique agricole liés à la substitution des prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques	Oui	Non	
	4.4.1	Investissements pour la mise en place ou la restauration d'infrastructures agro-écologiques	Oui	Non	
	5.2.1	Réparation des dommages sur les terres agricoles et reconstitution du potentiel de production	Non	Non	
	16.1.1	Aide au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et à la réalisation de leurs projets pilotes	Non	Non (08/01/2018)	
16.4.1	Coopération pour le développement des circuits courts et des marchés locaux	Non	Non		
IDHN	13.2.2	Paiements compensatoires pour les zones visées à l'article 31.5			
MAEC et Agri bio	10	MAEC	Oui		
	11.1.1	Conversion à l'agriculture biologique			
	11.2.2	Maintien de l'agriculture biologique			
NATURA 2000, Environnement, changements climatiques	7.1.1	Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000	Oui	Ril de l'eau	Modification en mars 2017
	7.6.2	Contrats NATURA 2000 ni agricole ni forestier	Oui	Ril de l'eau	
	7.6.3	Contrats Natura 2000 en forêt	Non	Non	
	7.6.1	Animation NATURA 2000	Oui	Ril de l'eau	
	7.6.5	Animation pour la mise en place des MAEC et le développement de l'Agriculture Biologique	Oui	Ril de l'eau	
12.1	Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000	Non	Non		
Développement local	6.4.1	Investissements dans des activités non agricoles par des porteurs de projets non agriculteurs	oui	AAP	
	6.4.3	Investissements pour le développement d'hébergements touristiques par des porteurs de projets non agriculteurs	oui	AAP	
	7.3.1	Investissements dans les infrastructures de haut débit pour l'accès des espaces ruraux	Non	Non	
	7.4.1	Développement des services de base pour la population rurale	oui	AAP	
	7.5.1	Investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques	oui	AAP	
7.6.4	Préservation et réhabilitation du patrimoine bâti	oui	Ril de l'eau		
LEADER	19.1.1	Soutien préparatoire à la mise en place des SLD	Oui	Ril de l'eau	
	19.2.1	Soutien à la mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la SLD	Oui	Ril de l'eau	
	19.3.1	Soutien technique préparatoire aux projets de coopération	Non	Non	
	19.4.1	Soutien au fonctionnement et à l'animation des GAL	Oui	Ril de l'eau	

lancement TO

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'Autorité de gestion a souhaité utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement dans le RAMO 2017. Ainsi, la comparaison des données de ce RAMO avec les précédents RAMO qui intégraient uniquement les dossiers soldés, doit se faire en tenant compte de cette nouvelle méthode.

Même si des progrès ont été réalisés notamment par l'intégration dans les logiciels OSIRIS des données liées aux indicateurs RAMO en 2017, la disponibilité des données pour le RAMO portant sur l'année 2017 est toujours incomplète. En effet, les dossiers payés dans le cadre de ce RAMO sont des dossiers déposés en 2014, 2015 et 2016 dont l'instrumentation des indicateurs n'avait pas été prévue.

En ce qui concerne le cadre de performance du PDR Poitou-Charentes, les valeurs intermédiaires à atteindre au 31 décembre 2018, le sont déjà pour les Priorités 2 ; 3 et 4.

Pour la Priorité 5 l'indicateur de dépenses publiques totales n'est pas encore totalement atteint mais les prévisions de dépenses sur les Domaines Prioritaires 5C et 5E laissent raisonnablement à penser que la cible intermédiaire sera bien atteinte au 31 décembre 2018.

Enfin pour la Priorité 6, les cibles intermédiaires sont encore loin d'être atteintes. L'Autorité de gestion a pleinement pris conscience des risques qui pèsent sur l'atteinte de ces cibles au 31 décembre 2018. Aussi des moyens importants ont été déployés notamment par un renforcement significatif des équipes d'instructeurs des dispositifs de développement rural, afin de rattraper le retard de mise en œuvre de ces dispositifs pour atteindre les cibles fixées sur cette priorité.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail est actuellement en cours pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les trois programmes,
- faire des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

Parallèlement à cette construction du plan d'évaluation FEADER Nouvelle-Aquitaine, une réflexion est en cours sur la convergence des plans d'évaluation dans une vision multi fonds. L'objectif est de rationaliser les démarches d'évaluation en recherchant une mutualisation des méthodes et des études.

La convergence se fera autour des objectifs thématiques de la contribution à l'UE 2020 en identifiant les questionnements communs aux différents FESI et en prenant en compte des questionnements transversaux tels que les principes horizontaux. Il sera maintenu la spécificité des questionnements liés à chaque fonds et à chaque programme pour répondre aux questions évaluatives initialement prévues dans chaque plan d'évaluation.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation ont débuté en 2017 via les travaux d'évaluation intermédiaire liés au RAMO renforcé portant sur l'année 2016. L'autorité de gestion a choisi de se faire accompagner par un prestataire pour ces travaux dont la mission consistait à :

- collecter les informations et alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;
- construire une méthodologie de suivi pour les 3 PDR et notamment proposer et alimenter des tableaux de bord construits pour le suivi.

Un groupe technique a été constitué dans ce cadre. Il est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- valider les sous-questions évaluatives, les critères de jugement et les indicateurs associés;
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, réinterroger les cibles quantitatives fixées dans les PDR et retranscrire de façon opérationnelle les recommandations.

En outre, les travaux du prestataire doivent permettre de redéfinir des thématiques d'évaluation en fonction de l'état d'avancement du programme afin de réviser dans le cadre d'une modification du programme, la section liée au plan d'évaluation.

Par ailleurs, cette évaluation intermédiaire des 3 PDR a pu alimenter les travaux de convergence des trois programmes amorcés en 2016. En effet, plusieurs types d'opération ont fait l'objet de travaux de mise en cohérence sur les mesures 1, 3 et 4 (Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information, Aide aux activités de promotion, Plan de compétitivité des exploitations agricoles, Desserte forestière,...).

L'évaluation a permis d'apporter un éclairage sur les impacts de cette convergence sur la logique d'intervention des PDR et sur la suite de la programmation.

Spécificité LEADER

Deux ateliers dédiés aux spécificités de l'évaluation LEADER ont été co-animés par l'AG. Ces ateliers ont permis, notamment pour les nouveaux GAL de mieux connaître la particularité du Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation et de la spécificité.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation des informations collectées, mais ce sera le cas à partir des dossiers déposés en 2017.

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi est développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSI, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de

paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en œuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implementation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSI-GC et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), des extractions du logiciel ISIS sont disponibles pour nous permettre de récolter les données ICHN, MAEC et BIO des différentes campagnes. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2017. De ce fait, il n'y a pas d'élément à apporter pour les sections 2 d,f et g.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2017 a été l'occasion de mettre en place plusieurs mesures pour accélérer la mise en œuvre du PDR Poitou-Charentes :

- **Instrumentation OSIRIS** : stabilisation de l'équipe OSIRIS au niveau de la délégation régionale de l'ASP et de l'autorité de gestion chargée de développer les logiciels OSIRIS. Au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, le service FEADER est chargé de l'instrumentation des dispositifs FEADER. 1 coordinateur OSIRIS en lien avec 3 agents se chargent du déploiement d'OSIRIS pour tous les dispositifs. Fin 2017, l'essentiel des dispositifs étaient instrumentés y compris les dispositifs harmonisés dans le cadre des modifications de fin 2016 et début 2017 nécessitant un nouvel outil. L'autorité de gestion a également déployé sur la plupart des dispositifs le moteur de calcul instruction destiné à sécuriser le calcul de l'aide à l'instruction de la demande d'aide.
- **Harmonisation des dispositifs** : la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont conduit la Région a harmonisé un certain nombre de dispositifs notamment les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers. Cette harmonisation répond d'abord à une obligation réglementaire d'harmonisation des règlements d'intervention financière au niveau de la nouvelle Région. La Région apportant des contreparties au FEADER sur un certain nombre de dispositifs, il a fallu repenser le cadre d'intervention de ces dispositifs. De plus, après 3 années de programmation, dont 2 années effectives sur la programmation 2014-2020 (2015 et 2016), et étant donné le retard pris dans le lancement des dispositifs, une simplification s'est avérée nécessaire. L'harmonisation a été réfléchi dans ce sens de sorte à ne pas renouveler les erreurs commises en début de programmation. Enfin, l'harmonisation des dispositifs permet d'avoir des dispositifs clone sur les 3 PDR et donc un accompagnement facilité et renforcé des services instructeurs, les règles et documents de mise en œuvre étant les mêmes sur l'ensemble du territoire.
- **Modification stratégique du programme** : L'année 2017 a en partie été consacrée à la modification stratégique des 3 programmes de la Région Nouvelle-Aquitaine poursuivant la dynamique des modifications d'harmonisation présentées fin 2016 et début 2017. Cette modification portait un double objectif :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

Ce deuxième objectif est particulièrement important étant donné les retards importants dans la mise en œuvre des PDR. De 120 dispositifs FEADER à mettre en œuvre sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine (42 pour le PDR Poitou-Charentes), la modification stratégique a permis d'aboutir à 85 dispositifs FEADER (30 pour le PDR Poitou-Charentes) dont 13 dispositifs harmonisés c'est-à-dire ayant les mêmes conditions de mise en œuvre pour tout le territoire (1 seul AAP, 1 outil OSIRIS dupliqué, des formulaires uniques, les mêmes procédures, une même base de formation, etc.).

- **Stabilisation des équipes et de l'organisation de l'autorité de gestion suite à la fusion de Régions** : l'année 2017 a permis de stabiliser l'organisation de l'autorité de gestion et la répartition des missions en matière de mise en œuvre du FEADER au sein de la Région et avec les services instructeurs de l'Etat. Des avenants aux conventions de délégation de tâches ont notamment été pris pour redéfinir le champ d'intervention des services de l'Etat en matière d'instruction en fonction de leurs ressources. Cette étape s'achèvera en 2018 avec la reprise de l'instruction des mesures LEADER sur les PDR Aquitain et Poitou-Charentes par les services de la Région.
- **Accompagnement renforcé des services instructeurs** : l'autorité de gestion a mis en place en 2017 un certain nombre d'outils permettant un meilleur appui des services instructeurs. Pour les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers, la désignation d'un binôme référent métier au sein des services techniques de la Direction Agriculture et référent thématique au sein du service FEADER a permis de répondre plus efficacement aux questions posées par les services instructeurs et aux problématiques renforcées. De plus, sur ces dispositifs des points réguliers sont organisés en comité technique ou lors de réunions regroupant l'autorité de gestion, l'ASP, la DRAAF, la DREAL et les services instructeurs. Concernant les dispositifs LEADER et de développement rural, la constitution d'une sous Direction Fonds européens et Territoires au sein du Pôle Europe a permis aux partenaires et aux services instructeurs d'avoir des interlocuteurs identifiés sur ces dispositifs. Des réunions et comités d'appui aux GAL LEADER ont par exemple été mis en place par l'autorité de gestion pour traiter les questions liées à cette mesure.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	397 522 211,00	70,68	21,03

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	397 522 211,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	397 522 211,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le PDR Poitou-Charentes mentionne, dans sa section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional.

Une présentation de la gouvernance et des missions conférées au réseau rural Nouvelle-Aquitaine (RRNA) couvrant les 3 PDR a été réalisée lors du Comité de suivi du 21 juin 2017. Le RRNA a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agira de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRNA doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Le RRNA a, également, pour objectifs spécifiques de :

- diffuser de l'information sur le contenu des trois PDR et sur les opérations financées,
- mettre en relation les bénéficiaires du FEADER acteurs ruraux, potentiels bénéficiaires du FEADER,
- faire échanger des idées, capitaliser les expériences, générer des analyses, apporter un regard critique et innovant,
- favoriser l'atteinte des cibles fixées dans le PDR,
- apporter à l'Autorité de Gestion des éléments de justification pour ajuster les programmes européens,
- organiser des moments de réflexion sur des thématiques particulières liées aux mesures de développement rural,
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG,
- valoriser les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR,
- réaliser l'articulation avec le Réseau Rural National, notamment la remontée de données et relayer ses communications pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses

informations.

La coordination et l'animation du Réseau rural régional Nouvelle-Aquitaine se fera par un agent référent, au sein des équipes de la Région, appuyé par une cellule d'animation externe chargée d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR sur la période 2018-2020.

La sélection de cette cellule d'animation se fera par le biais de la commande publique (prestation) dont les éléments préparatifs de recrutement ont été élaborés fin 2017.

Un cahier des charges est établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec RRN
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG
- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR
- Relayer les communications émanant du Réseau rural national pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations

Un appel d'offres a été lancé début 2018 mais s'est révélé infructueux et devra être relancé d'ici le mois de septembre.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Cette partie sera développée postérieurement à la mise en place du réseau rural à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Stratégie de communication mutualisée

Mise en œuvre

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie est pluri fonds et conduite à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Elle s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux et propose une approche par thématiques.

Une déclinaison par plans d'actions annuels permet également de maintenir des actions spécifiques à chaque programme européen territorialisé en fonction de l'avancée des programmes et notamment pour cibler des

porteurs de projets potentiels.

Une corrélation avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée, de même qu'une mutualisation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais. Ainsi, une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie.

Objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2014-2020,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

Les grands types de cibles

- Les bénéficiaires potentiels
- Les bénéficiaires
- Le grand public
- Les partenaires du programme
- Les élus
- Les relais
- Les médias

Le message

« La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire » est le message générique présent généralement sur les supports grand public. Lorsque l'on évoque les ressources humaines, en fonction des thématiques et des cibles, ce message est décliné et devient : « La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir ».

Principales actions mutualisées Nouvelle-Aquitaine – 2017

1. Les actions interfonds

- **La mise en ligne du nouveau site des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu et animation des comptes Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui**

Symbole de cette stratégie harmonisée, le site se substitue aux sites web des 3 ex-Régions. Il s'adresse prioritairement au grand public, aux porteurs de projets et bénéficiaires.

Le site permet de :

- s'informer sur les programmes européens et les différentes possibilités de financements européens, l'actualité européenne....
- identifier, selon le projet, les contacts pertinents avant de déposer une demande de subvention européenne en ligne.
- consulter et répondre aux appels à projets mobilisables
- télécharger les documents et outils mis à disposition (la réglementation, les différents programmes, les outils d'information et de communication, la liste des bénéficiaires, les communiqués de presse....)
- accéder directement aux intranets, plateforme d'échanges et de travail
- **Le joli mois de l'Europe (JME)**

La Région consacre un espace dédié sur le web, où sont recensés tous les événements européens organisés en mai. L'utilisation d'un même visuel (le papillon) et d'un même message (le Joli Mois de l'Europe) permet de donner une plus grande visibilité sur l'Europe.

Elle dote en supports de communication (affiches, dépliants, goodies) toutes les structures recensées adhérant au Joli Mois de l'Europe. Via une agence spécialisée, elle assure également une couverture presse du JME durant tout le mois de Mai.

Chiffres clefs JME 2017 :

- 187 événements organisés par 90 structures pour près de 10 000 personnes touchées
- Impact sur les réseaux sociaux important
- 177 retombées Presse
 - **Animations – Actions de communication** (exemples)
 - **Séminaire** « Les fonds européens structurels et d'investissement mobilisables dans les programmes limousins 2014/2020 » le 3 octobre à Limoges et le 7 novembre à Vouillé. A destination des équipes en charge des politiques contractuelles et des partenaires, ce séminaire avait pour objectif de mieux faire connaître les fonds européens, de faciliter et d'accompagner l'émergence de projets.
 - **Journal "l'Europe et vous" 2017** A destination du grand public, ce document permet de présenter les fonds européens en Nouvelle-Aquitaine et les principales réalisations soutenues.
 - **Book thématique** qui illustre par thématiques une palette de projets financés par l'Europe. Il a vocation à être largement diffusé. (cf. rubrique Dépliants d'information <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mediatheque.html>).
 - **Communiqués de presse après chaque consultation écrite**

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/accueil/espace-presse.html>

- **Un calendrier Europe 2017** largement diffusés auprès du grand public, des bénéficiaires et partenaires, **et une carte de vœux électronique** diffusée aux partenaires.

1. les actions spécifiques au FEADER

- **Le forum de la coopération le 23 novembre à Brive.** Ce forum avait pour mission de réunir dans un même lieu tous les acteurs des territoires de la région. Organisé sous forme d'ateliers, de tables rondes et d'un village européen, il a favorisé les échanges et les rencontres autour de la thématique de la coopération.
- **La mise en ligne des appels à projets sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.** Une fois l'appel à projet clôturé, celui-ci reste archivé sur le site.
- **L'accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations de publicité :** Une notice sur les obligations de publicité et des autocollants Europe ont été imprimés et largement diffusés.
https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/alpc_eu/files/2018-03/Notice_FEADER_NA_2018_0.pdf

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	18-06-2018
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,01	0,31	3,27
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					33,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					4 820,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	3,47	66,40	2,09	39,99	5,23
		2014-2016	0,49	9,38	0,49	9,38	
		2014-2015	1,98	37,89	0,31	5,93	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	21 059 784,99	36,14	12 964 836,64	22,25	58 280 754,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	243 289,61	5,64	57 869,22	1,34	4 312 500,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	2 625 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017			0,00	0,00	4 820,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698 413,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017			0,00	0,00	2 025,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	20 816 495,38	50,44	12 906 967,42	31,27	41 269 841,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					103 174 603,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			12 906 967,42	31,27	41 269 841,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			513,00	38,57	1 330,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	4,99	120,95	1,94	47,02	4,13
		2014-2016	1,09	26,42	1,09	26,42	
		2014-2015	1,34	32,48	0,66	16,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	10 548 106,84	26,04	6 213 848,55	15,34	40 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	10 548 106,84	26,04	6 213 848,55	15,34	40 500 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					40 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			6 213 848,55	15,34	40 500 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			495,00	47,14	1 050,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017	0,19	8,06	0,01	0,42	2,36
		2014-2016	0,04	1,70	0,11	4,67	
		2014-2015	0,06	2,55	0,03	1,27	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 485 607,24	24,40	575 718,89	9,46	6 088 293,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	69 340,75	14,56	7 899,71	1,66	476 190,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			3,00	0,88	340,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 416 266,49	44,61	567 819,18	17,89	3 174 603,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					7 936 508,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			43,00	21,50	200,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	2 437 500,00
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2017			0,00	0,00	260,00

Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	79 365,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	79 365,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017			0,01	44,70	0,02	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2017						0,02
		2014-2016						
		2014-2015			0,01	44,70		
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017				0,45	94,12	0,48
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017				3,17	74,95	4,23
		2014-2016				0,13	3,07	
		2014-2015				0,13	3,07	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017				9,58	109,20	8,77	
	2014-2016				3,00	34,20		
	2014-2015				3,00	34,20		
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	204 428 948,96	54,41	110 103 297,23	29,30	375 732 334,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 972 090,88	70,97	2 509 555,13	35,82	7 006 349,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					15 178 571,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	200,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 101 229,12	20,23	736 151,85	4,80	15 333 333,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	30,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	16 522,63	1,78	19 121,99	2,06	926 984,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			19 121,99	14,34	133 333,00	
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			15,56	6,77	230,00	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	793 651,00	
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	10,00	
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			0,00	0,00	100,00	

M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	86 279 629,00	50,36	23 014 718,09	13,43	171 311 761,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			133 335,89	78,43	170 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	33 720 135,41	68,35	7 484 408,25	15,17	49 333 333,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			18 072,64	69,51	26 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			22 257,58	111,29	20 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	13 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	76 339 341,92	57,92	76 339 341,92	57,92	131 807 241,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			406 132,66	219,53	185 000,00

Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2017					5,39
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 696 974,73	2,79	273 333,18	0,45	60 793 651,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 696 974,73	2,79	273 333,18	0,45	60 793 651,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					151 984 127,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			0,00	0,00	8 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			7,00	70,00	10,00
M04.3							

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2017	581 372,37	29,30	218 714,06	11,02	1 984 127,00
		2014-2016	198 944,06	10,03	198 944,06	10,03	
		2014-2015	270 467,66	13,63			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	394 278,91	29,07	115 477,99	8,52	1 356 151,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	394 278,91	49,68	115 477,99	14,55	793 651,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					1 984 127,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			3,00	10,00	30,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	562 500,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2017			0,01	2,62	0,38
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	294 301,34	22,18	78 121,55	5,89	1 326 984,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	294 301,34	22,18	78 121,55	5,89	1 326 984,00
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	533 333,00
M08.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			0,00	0,00	50,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			78 121,55	12,30	634 921,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	158 730,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2017					135,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	956 008,81	7,44	576 413,58	4,48	12 857 143,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	645 763,49	10,17	384 740,40	6,06	6 349 206,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					21 164 021,00
M04	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					40,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	310 245,32	6,30	191 673,18	3,90	4 920 635,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					14 417 989,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			7,00	2,55	275,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 587 302,00
M08	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					15,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 587 302,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2017			0,00	0,00	3 968 254,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					100,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						4,49
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				64,29	190,77	33,70
		2014-2016				64,29	190,77	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 448 361,73	2,46	9 998,63	0,02	58 951 190,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	20 476 190,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017			0,00	0,00	100 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	200,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	20,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	30,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 448 361,73	3,76	9 998,63	0,03	38 475 000,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017			1 144 631,00	190,77	600 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017			19,00	100,00	19,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	975 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			9 998,63	0,03	30 000 000,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 062 500,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	6 437 500,00	

Domaine prioritaire 6C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2017					0,61
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698 413,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698 413,00
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017			0,00	0,00	10 850,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	8,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP054	Annexe financière (systèmes)	17-07-2018		Ares(2018)3931685	4093663103	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP054_fr.pdf	24-07-2018	nazouzfa
Résumé citoyen RAMO 2017	Résumé à l'intention des citoyens	29-06-2018		Ares(2018)3931685	2658599290	Résumé citoyen RAMO 2017	24-07-2018	nazouzfa

